

INFO

Aduhme

Dans ce numéro



C'est le lot de tous les élus locaux que celui de remettre en jeu leur mandat tous les 6 ans, si leur souhait est bien entendu de briguer

de nouvelles fonctions électives. La tâche est certes parfois ardue mais ô combien enrichissante ! Elle est aussi une vraie fierté lorsqu'on parvient à faire passer avec conviction des dossiers, des orientations qui vont dans le sens de l'intérêt général.

L'énergie, le climat et plus largement la préservation de l'environnement constituent un vrai projet pour nos territoires et nos collectivités. C'est même une question qui va au-delà de la seule portée environnementale puisqu'elle peut être synonyme de développement économique local, de création d'emplois, de dynamique collective et de solidarité entre les territoires. Un sujet en permanente mouvance face à de nouvelles réglementations et des marchés qui fluctuent sans cesse et qui obligent de ce fait à devoir s'adapter. C'est la raison pour laquelle j'invite vivement les élus à prendre ce dossier à bras le corps et à faire preuve de toujours plus d'ouverture d'esprit, de capacité à innover pour relever le défi de la transition énergétique.

Pour ma part, je n'ai pas brigué de nouveau mandat d'élue locale et laisserai ainsi, non sans un pincement au cœur, la fonction de présidente de l'Aduhme que j'ai occupée depuis sa création. Je profite de ces dernières lignes pour remercier l'ensemble des administrateurs et des membres du Bureau qui se sont succédé à mes côtés pour porter le développement de notre Association. Je n'oublie pas non plus toute l'équipe salariée, cheville ouvrière de l'action de l'Aduhme qui porte haut et fort l'ambition des adhérents de notre association.

Encore merci et longue vie à l'Aduhme !

Danielle AUROI, présidente de l'Aduhme

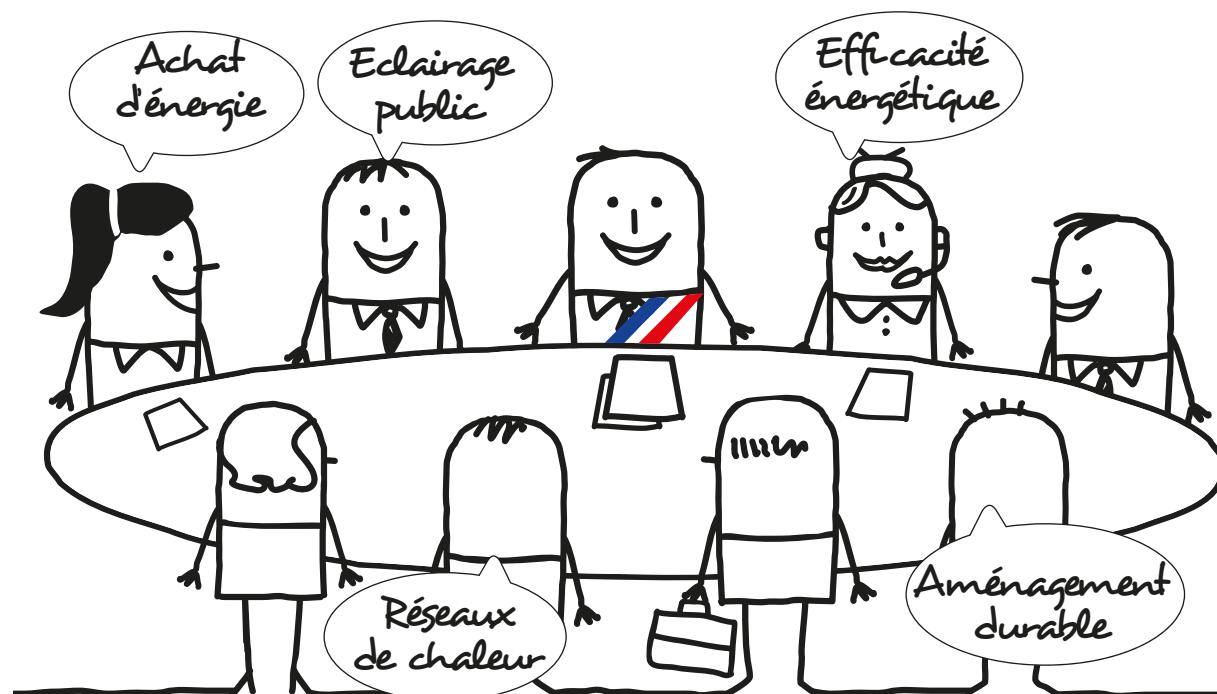
→ DES COMBLES
À COMBLER,
UNE OPÉRATION
EXEMPLAIRE !
P.6

→ EXPOSITION :
GESTES SIMPLES
POUR ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE
P.8

→ CONFÉRENCE AU
SOMMET DE LA FORÊT
ET DU BOIS : ENJEUX
DU BOIS ÉNERGIE
P.10

→ Coup de projecteur

L'énergie, votre priorité pour ce mandat ?



Les scrutins des 23 et 30 mars derniers ont permis de désigner à la tête des municipalités les maires et équipes municipales qui conduiront à la destinée des communes pour les six prochaines années. Certains de ces élus municipaux siégeront dans d'autres instances publiques, parmi lesquelles les communautés de communes ou d'agglomération. Nombreuses sont les compétences qui sont réparties entre ces deux échelons territoriaux. Mais une des thématiques devra être traitée aux deux niveaux et ce de manière cohérente : l'énergie.

L'énergie, votre priorité pour ce

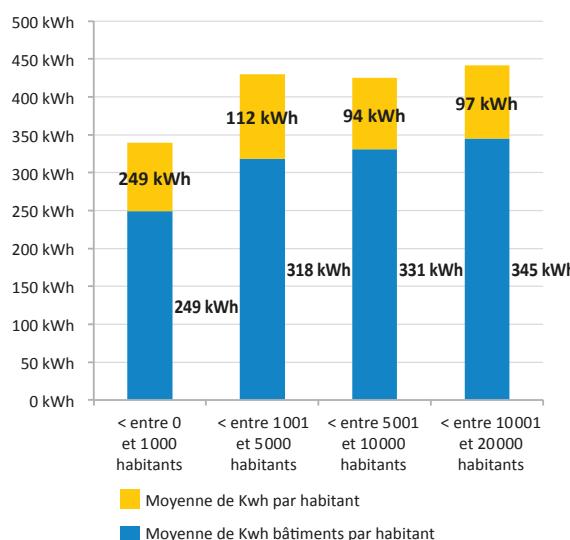
Toute collectivité, dans la mise en œuvre de son champ de compétences, sera confrontée à des décisions qui auront un impact sur la consommation d'énergie : gestion d'un patrimoine public qu'il soit bâti ou non bâti (éclairage public par exemple) ou roulant ; définition et mise en œuvre de documents stratégiques, programmatiques et de planification qui auront une incidence sur la consommation d'énergie des habitants et acteurs économiques des territoires. Bref, une obligation faite aux élus de se pencher sérieusement sur cette question pour éviter d'hypothéquer des budgets publics toujours plus fragiles et plus largement les finances des territoires.

Quelques indicateurs pour mieux comprendre le poids de la facture énergétique dans le patrimoine d'une commune...

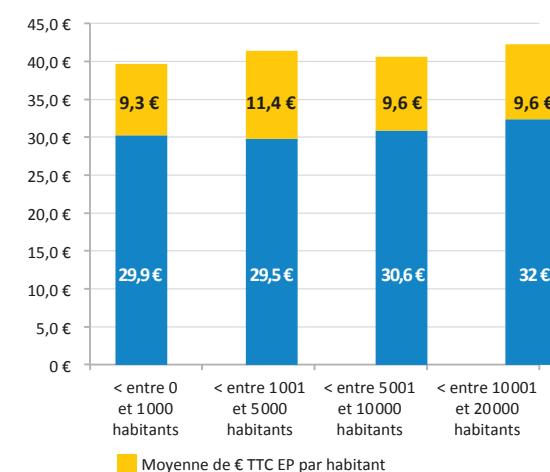
Dans le cadre du dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) porté par l'Aduhme, plus de 70 communes et intercommunalités disposent déjà du profil énergétique de leur patrimoine. Consommations et dépenses d'énergie de leurs bâtiments et de leur éclairage public ont été analysées sur plusieurs années consécutives. De ce suivi, ressort un certain nombre d'indicateurs qui peuvent aider à apprécier le niveau de performance d'un patrimoine public bâti ou non bâti.



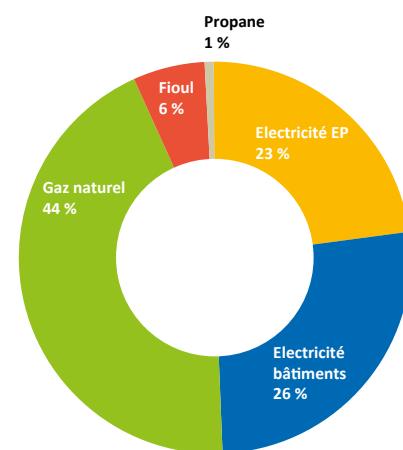
Profil énergétique des communes suivies
Données 2011 en kWh PCI par habitant



Profil énergétique des communes suivies
Données 2011 en € TTC par habitant



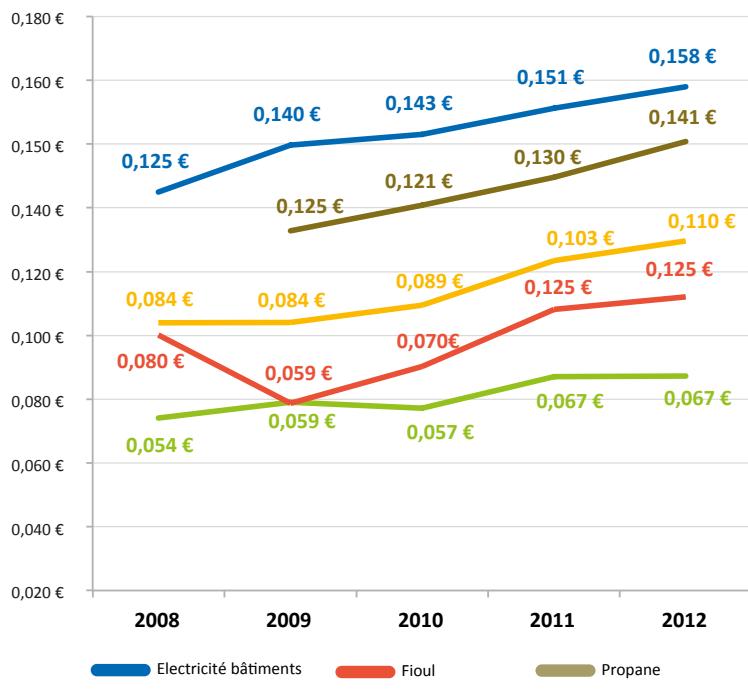
Répartition des consommations d'énergie par type,
dans les collectivités du Puy-de-Dôme
suivies dans le cadre du CEP [données 2011]



→ Des indicateurs nécessairement à la hausse, face à une augmentation constante et accélérée du prix des énergies. La Commission de régulation de l'énergie annonce par exemple que le prix pour la seule électricité devrait connaître une hausse de 30 % d'ici 2017 et de 50 % d'ici 2020 ! Ci-après un graphique faisant état de ces hausses constatées depuis 2008 sur le patrimoine des collectivités.

mandat ?

Evolution des prix de l'énergie entre 2008 et 2012 sur les collectivités adhérentes à l'Aduhme



Évolution en chiffres... (2008-2012)

- 26 % de hausse sur l'électricité
- 25 % pour le propane
- 31 % pour l'électricité EP
- 15 % pour le fioul
- 24 % sur le gaz naturel

Quelle posture adopter par rapport à cette question de l'énergie ?

Aucune obligation ne pèse sur une collectivité quant à des travaux à engager pour réduire consommation et dépense d'énergie, si ce n'est le respect des réglementations thermiques pour la construction de bâtiments neufs : toute bonne maîtrise d'œuvre qui se respecte est en mesure de préconiser les solutions techniques qui permettront à un bâtiment neuf de consommer théoriquement moins de 60 kWh/m².an.

Pour autant, des engagements internationaux, européens, nationaux et même locaux conduisent les territoires et l'ensemble des consommateurs qui y résident à réduire leur consommation d'énergie, à diversifier leurs sources d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des proportions conséquentes.



Le Schéma régional climat, air et énergie auvergnat a fixé pour objectifs :

- une réduction de 22,4 % des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
- une réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 2007 et une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles de 1990 ;
- une production des énergies renouvelables équivalente à 30 % de la consommation énergétique finale en 2020, soit un doublement de la proportion actuelle.

L'enjeu réside ainsi bien dans une gestion optimisée du patrimoine existant avec un objectif : maintenir sinon améliorer une qualité de confort et de service tout en consommant, polluant et dépensant moins.

Quelles pistes privilégier et quelle méthode entreprendre ?

En matière de gestion de son patrimoine (la collectivité consommatrice d'énergie)

Première étape : suivre l'évolution des consommations d'énergie pour évaluer le niveau de performance énergétique du patrimoine bâti.

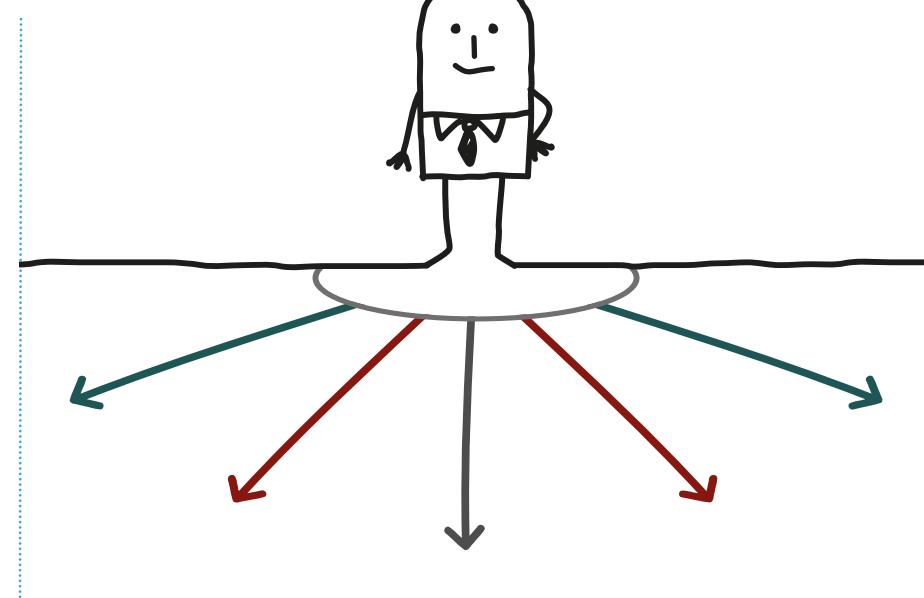
Seconde étape : sur la base de cette « photographie », établir un schéma directeur d'intervention inscrit dans le temps et pour lequel chacune des actions d'économie d'énergie sera évaluée par le suivi annuel des consommations.



- De menus travaux qui ne requièrent pas de lourdes interventions : régulation et programmation des installations de chauffage et de l'éclairage public, isolation de combles perdus, installation de robinets thermostatiques...

Les actions à engager peuvent prendre plusieurs formes :

- Des actions d'optimisation : optimisation tarifaire, l'intéressement des exploitants de chauffage dans de nouveaux contrats, l'achat d'énergie sur les marchés ouverts en vue de bénéficier de tarifs avantageux et/ou de nouveaux services...



- Des actions d'approfondissement, en lien avec une maîtrise d'œuvre visant la restructuration des bâtis et/ou des systèmes, ou le recours à des énergies renouvelables...
- Des investissements conséquents sur le patrimoine en vue de réduire considérablement consommation et dépense d'énergie.

Mieux gérer l'énergie sur son patrimoine : l'exemple de la Roche-Noire

Dans le cadre de la mise en place du CEP sur le territoire de Gergovie Val d'Allier Communauté (GVAc), la commune de la Roche Noire a profité du dispositif pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant sobriété et efficacité énergétiques.

- En 5 ans :
- optimisation et extinction de l'éclairage public en milieu de nuit (- 48 % de consommation)
 - démarche de maîtrise des consommations sur le patrimoine bâti (à l'instar des programmation et régulation du chauffage de l'école resserrées très finement)



- baisse de la consommation globale du patrimoine communal de plus de 26 %.

Cette baisse significative a permis une maîtrise de la dépense afférente stabilisée à + 1,37 %, face à une hausse de 18,6 % du coût du kWh pour l'électricité et de 25,7 % pour le gaz naturel ! La voie est ouverte, qui dit mieux ? Ce bilan positif entre pleinement dans l'agenda 21 de GVAc qui identifie clairement les collectivités et l'intercommunalité comme devant jouer un rôle d'exemplarité auprès des habitants et acteurs de ces territoires.

L'appui technique que peut apporter le CEP dans cette démarche...

Le CEP est un dispositif que l'Aduhme a mis en place au profit des collectivités membres adhérentes et ce, avec l'appui de l'ADEME. Son principe : mutualiser entre plusieurs collectivités locales une expertise technique en matière d'énergie en vue de mettre en œuvre le programme d'action ci-dessus mentionné.

Déjà 70 collectivités puydômoises bénéficient de cette expertise pour plus de 500 bâtiments suivis. Cette démarche permet ainsi aux élus et services de mieux appréhender la question de l'énergie dans le patrimoine à gérer et d'engager des actions d'économies d'énergie.

Certaines collectivités ont déjà vu leur consommation diminuer de manière sensible. Le CEP vient en complément de l'intervention des Bureaux d'études et autres maîtrises d'œuvre.

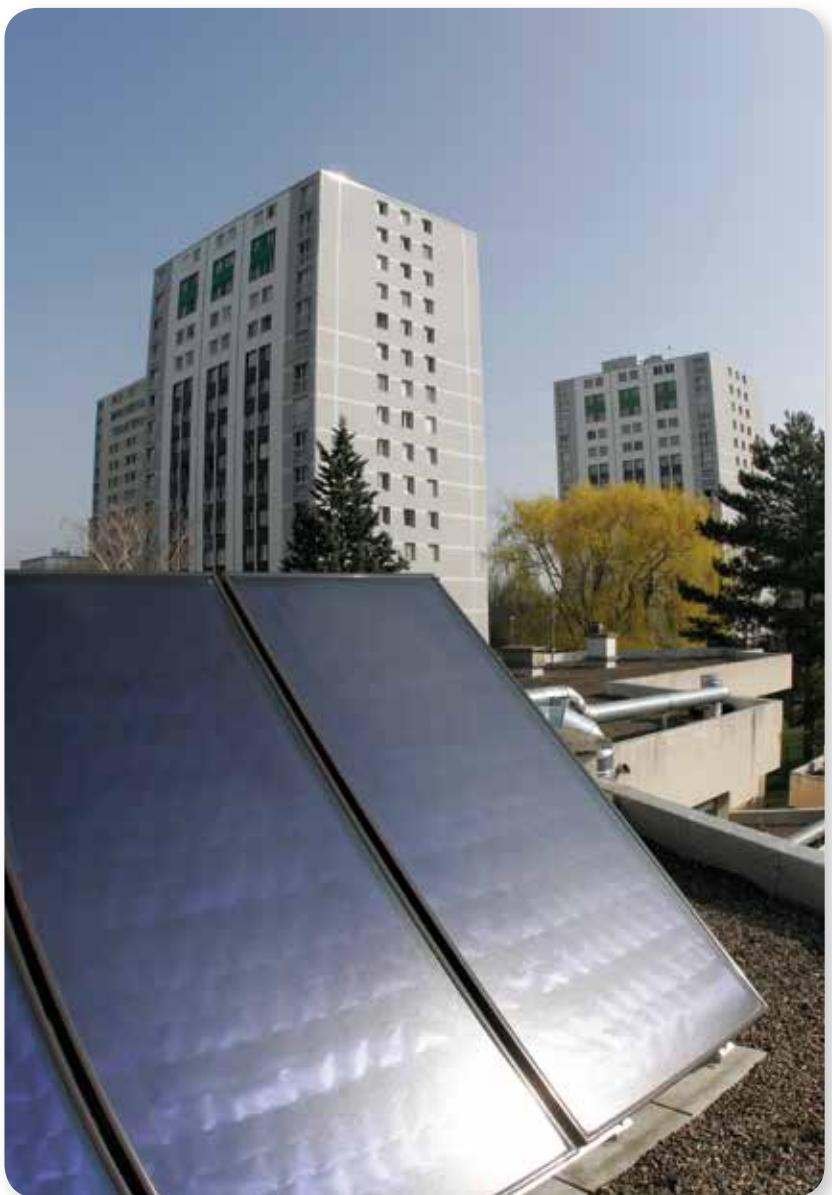
Pour plus d'information sur le CEP : Aude LENOIR et Sébastien BRUNET (04 73 42 30 90)



En matière d'aménagement du territoire (la collectivité distributrice, productrice et aménageuse)

Dans son spectre de compétences, la collectivité peut intervenir à plusieurs niveaux :

- La commune est tout d'abord « distributrice d'énergie » puisque propriétaire des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité. Toutes les communes du Puy-de-Dôme ont délégué la gestion de leurs réseaux au Syndicat intercommunal électricité / gaz du Puy-de-Dôme [SIEG 63]. Ce dernier, via une concession, a mandaté dans le cadre de contrat de longue durée la gestion à ErDF pour l'électricité et à GrDF pour le gaz naturel.
- La commune ou l'intercommunalité peut être « productrice d'énergie » en implantant des panneaux solaires sur des bâtiments publics en vue de couvrir une partie des besoins d'eau chaude sanitaire (solaire thermique), de produire de l'électricité grâce à une installation photovoltaïque, d'implanter un réseau de chaleur biomasse ou géothermique pour faire une offre énergétique alternative locale...
- La commune ou l'intercommunalité est « aménageuse » du fait de ses compétences en matière de gestion foncière (plan local d'urbanisme qu'il soit communal ou intercommunal, schéma de cohérence territorial), d'habitat (programme local de l'habitat à l'échelle communautaire), en matière de déplacement ou de mobilité (plan déplacements urbains...), etc. autant de compétences qui amènent à creuser la question de l'énergie.
L'étalement urbain ou l'absence d'amélioration de l'efficacité foncière que l'on soit en secteur urbain, périurbain et même rural peut avoir de lourdes conséquences : extension des réseaux notamment énergétiques coûteuse pour la communauté, éloignement des espaces de vie des pôles de services, d'emploi avec obligation de recourir à la voiture, consommation de carburant augmentée, pollution atmosphérique amplifiée, précarité énergétique des ménages, charges supplémentaires pour les acteurs économiques... Et c'est sans compter sur des choix qui doivent conduire à réduire l'effet « îlot de chaleur » urbain conduisant à des conditions de vie dégradées notamment en été.



En matière d'incitation des consommateurs du territoire (la collectivité incitatrice)

Dernier grand rôle de la collectivité, celui d'« incitatrice », de modèle vis-à-vis des habitants et des acteurs économiques. Sans implication forte de la collectivité, difficile de mobiliser les territoires pour aller sur les voies de la transition énergétique.

Aussi, la collectivité quel que soit son échelon territorial (communal ou intercommunal, pays, parc naturel régional...) a l'obligation d'agir pour ce qui relève de ses compétences et même au-delà... ses orientations politiques, ses choix quotidiens doivent être faits en fonction notamment de l'incidence qu'ils peuvent avoir sur la consommation énergétique et plus largement l'environnement. Elle doit informer, sensibiliser et mobiliser autour de ces enjeux. L'anticipation est indispensable pour éviter qu'à terme l'énergie devienne un frein au développement des territoires et à l'épanouissement de leur population.

Des combles à combler

Plus de 150 000 m² de combles perdus pour plus de 500 bâtiments publics à isoler... Voici l'engagement pris par une centaine de collectivités puydômoises.

Si la rénovation thermique des équipements bâties est un passage obligé pour tâcher de contenir la hausse accélérée et durable des prix de l'énergie dans le temps, communes, intercommunalités, Conseil

régional et Université Blaise PASCAL du département, soutenus par le Conseil général et l'Aduhme ont pris la mesure de cette préconisation en s'engageant dans une opération collective d'envergure intitulée « Opération COCON 63 ».

Cette opération consiste à isoler massivement les combles perdus des bâtiments publics. Elle permettra de générer des économies d'échelle et de mieux valoriser les Certificats d'économies d'énergie (CEE). Les collectivités pourront ainsi isoler leurs bâtiments à moindre coût.



L'opération COCON 63 est une première en France eu égard à l'envergure des surfaces à traiter (l'équivalent de 21 stades de rugby !), à la dynamique collective lancée par des collectivités, à la volonté de vouloir jouer la carte du local (tant sur la fourniture des matériaux que sur l'activation des réseaux professionnels locaux). Une action qui aura un retentissement national et qui devrait permettre de mieux mobiliser les obligés.

Pourquoi le choix d'une action portée sur l'isolation des combles perdus ?

- C'est un investissement très efficace en matière d'économie d'énergie (on traite en général 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment) tout en améliorant le confort des usagers.
- Les travaux sont rapides et souvent assez simples à mettre en œuvre : via le choix d'un isolant « soufflé » et dès lors que les combles sont accessibles.
- Les travaux ne représentent pas un investissement coûteux pour la collectivité.
- Dans la classification des CEE*, c'est l'une des opérations qui permet d'obtenir un taux de financement le plus confortable.
- Aucune aide publique n'existant pour ce type d'investissement, les certificats d'économie d'énergie sont le seul dispositif à permettre le financement d'isolation de combles perdus.

* Certificats d'Économies d'Énergie

Les chiffres clés de COCON 63

106 structures

publiques dont 100 communes ;

150 000 m² recensés pour 533

bâtiments à isoler ;

1,5 à 3 M€ de travaux d'isolation (selon le type de matériau et la complexité des travaux) ;

2 à 4,5 M€ d'activité économique sur le territoire (études, travaux connexes et travaux d'isolation)

Entre 250 et 300 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie (CEE).

- Dynamiser les activités économiques locales génératrices d'emplois locaux non délocalisables.
- Inciter les collectivités à avoir un rôle d'exemplarité en termes d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre vis-à-vis de leurs administrés.

Les CEE : un dispositif intéressant pour financer les travaux

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie, appelés « obligés », à réaliser des économies d'énergie.

Les obligés doivent ainsi justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détenzione d'un volume de certificats équivalent à leurs obligations respectives. En cas de non-respect, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire (20 € par MWh).

Les objectifs de cette opération

- Faire engager de manière massive des travaux d'isolation de combles perdus de bâtiments publics (mairies, groupes scolaires, salles culturelles...)
- Contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets toujours plus contraints des collectivités.
- Offrir l'opportunité à toutes les collectivités de valoriser financièrement les travaux d'isolation de combles perdus via le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) alors qu'aucune aide publique n'existe pour ce type de travaux.

Pour ce faire, les obligés peuvent soit faire des travaux d'économies d'énergie sur leur propre patrimoine ou encourager et inciter les consommateurs à en réaliser (ménages, collectivités publiques ou professionnels).

Éligibles au dispositif, les collectivités, acteurs essentiels des politiques locales, peuvent mener et faire certifier des actions d'économies d'énergie, pour les « vendre » ensuite aux obligés. En cela, les CEE constituent une possibilité nouvelle de financement partiel de travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine.

TÉMOIGNAGE DE DOMINIQUE GIRON

vice-présidente en charge du développement durable au Conseil général du Puy-de-Dôme



© Conseil général 63

Les raisons de l'engagement du Conseil Général dans l'opération COCON 63

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial, le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est notamment associé à l'Aduhme pour engager l'opération COCON 63, opération collective d'envergure à laquelle participent plus d'une centaine de collectivités territoriales et établissements publics à l'échelle du département.

Les raisons de notre engagement dans cette opération reposent sur les principes suivants :

Pour les collectivités impliquées dans l'opération

- faciliter l'implication des collectivités dont la tâche est limitée à fournir les clés des bâtiments à traiter à deux reprises (la première pour la réalisation du diagnostic complet des combles et la seconde pour la mise en œuvre de l'isolation par une entreprise), à prendre une délibération donnant mandat à l'Autorité départementale pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et enfin à payer la facture dont le montant équivaut au coût total des travaux minoré des certificats d'économies d'énergie ;
- financer pour le compte des collectivités impliquées dans l'opération le coût des diagnostics des combles avec l'appui de l'ADEME Auvergne et des Fonds FEDER ;
- assurer pour ces mêmes collectivités la maîtrise d'ouvrage des travaux d'isolation.

Pour l'obligé qui sera désigné partenaire de l'opération

- réaliser pour son compte et garantir le caractère complet des dossiers qui seront déposés auprès du Pôle national des CEE ;

- être l'unique interlocuteur de l'obligé ;
- minimiser de fait les charges afférentes à la partie administrative de constitution des dossiers pour lui permettre d'augmenter sa participation au financement des travaux ;

Pour les acteurs économiques locaux

- mobiliser les entreprises locales susceptibles d'intervenir sur ces travaux en communiquant largement au travers de leurs représentations professionnelles (FFB, CAPEB...) ;
- faire profiter des investissements des collectivités par ces travaux d'isolation de combles aux entreprises locales (économie circulaire), dans le respect du code des marchés publics.

C'est pour le Conseil Général une véritable opportunité d'expérimenter et de développer une ingénierie territoriale en pointe, au profit des collectivités et des territoires dans la droite ligne d'AGRILOCAL 63 ou bien encore de la constitution d'un groupement d'achat de gaz naturel. Une action qui aura un retentissement national et qui démontre toute la capacité et la volonté du Département à participer à la transition énergétique et à créer une dynamique locale à laquelle participeront les collectivités locales.

Dominique GIRON



© istock



Extinction de l'éclairage public ou l'engagement de Volvic Sources et Volcans



La Ville de Volvic, en concertation avec Volvic Sources et Volcans, a pris la décision de modifier les conditions d'éclairage et d'étendre l'extinction de l'éclairage public au parc et à la zone d'activités de Champloup gérés par l'intercommunalité.

Depuis le 3 mars 2014, l'éclairage public est ainsi éteint de 23 h 00 à 5 h 45 les nuits du dimanche au jeudi et de 1 h 00 à 5 h 45 les nuits de vendredi et samedi. Sur le bourg plus spécifiquement, l'éclairage est rallumé plus tôt (4 h 15), afin de tenir compte des navettes de transport.



Sur les parcs et zone d'activités de Champloup, ainsi que sur la déchèterie et l'aire d'accueil des gens du voyage, l'éclairage est nouvellement éteint de 23 h à 4 h 15 toutes les nuits.

Pour l'ensemble de ces secteurs, les soirs de réveillon, il restera allumé toute la nuit. Une réunion avait été organisée avec l'ensemble des acteurs économiques du secteur et l'Aduhme pour échanger sur les bonnes conditions de mise en œuvre de cette démarche le 31 janvier dernier, dans l'objectif de moduler intelligemment l'usage de l'éclairage public. Les derniers doutes ont été levés.

ESPACE INFO→ÉNERGIE



Une exposition pour promouvoir les gestes simples d'économie d'énergie

Tel est l'objectif de l'exposition tout juste réalisée par le Réseau des Espaces INFO→ENERGIE en Auvergne. Composée de 10 panneaux indépendants, elle balaie les différents postes de dépense énergétique où les gestes domestiques et les achats malins les plus faciles à réaliser pourront permettre à tous de réaliser des économies sur leur facture d'énergie et d'eau. Chauffage et eau chaude, lavage, cuisson, éclairage, appareils de froid, audiovisuel, achats malins... Pour les découvrir, contactez un des espaces INFO→ENERGIE près de chez vous. Cette exposition peut être prêtée gratuitement sur demande.

www.info-energie-auvergne.org



Visite de résidences BBC sur l'éco-quartier de Champratel

L'Aduhme, dans le cadre de sa mission d'Espace INFO→ENERGIE et l'Ophis proposent la visite de constructions BBC de logements collectifs, au sein de l'éco-quartier Champratel à Clermont-Ferrand aux caractéristiques écologiques avantageuses parmi lesquelles :

- Orientation des bâtiments à double ou triple ensoleillement
- Choix de matériaux recyclables et naturels comme le bois et la brique constructive
- Toitures végétalisées
- Raccordement de l'ensemble de l'opération au réseau de chaleur urbain
- Superficie importante consacrée aux espaces verts

Jeudi 22 mai 2014 → 10h à 12h
Rendez-vous rue Adrien Mabrut, à côté de la Maison de Quartier, le long de la voie du tramway.
Inscriptions www.aduhme.org

AGRICULTURE

Actualité Biogaz dans

Alors que la méthanisation est au cœur des priorités dans les directives européennes voire de la future Loi de transition énergétique, le Puy-de-Dôme a su prendre les devants en soutenant l'initiative de l'Aduhme qui porte l'ambition de participer à la valorisation de cette biomasse.

Avancement des projets



Les travaux du premier projet de méthanisation puydômois se terminent au Vernet-Ste-Marguerite sur la SARL Mathéoz (puissance de 36 kWe) : elle devrait livrer ses premiers kilowattheures électriques et thermiques d'ici la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres projets « à la ferme » débutent :

- Bio Energie de Sommet, d'une puissance de 250 kWe, à Celles-sur-Durolle



En bref :

Porteur de projet : GAEC de Sommet, 10 400 t de matières premières (9 500 t d'effluents d'élevage issus de 3 exploitations), valorisation de chaleur pour chauffer 5 maisons d'habitation et les besoins de l'exploitation (séchage fourrage, besoins laiterie...) et du séchage de céréales...

- SAS Méthanisation et séchage des Combailles à Chapdes-Beaufort d'une puissance 100 kWe

En bref :

Porteur de projet : fils d'agriculteur local, 4 200 t de matières premières dont 3 000 t d'effluents d'élevage issus de 9 exploitations et 1 200 t de tontes de gazon récupérés, valorisation de chaleur pour du séchage de bois de chauffage sur



le Puy-de-Dôme

toute l'année en prestation de service avec un scieur.

Deux autres projets sur le lycée de Marmilhat et le GAEC Laschamp dans les Combrailles seront en phase d'investissement d'ici la fin de ce semestre.

Des visites pour dynamiser les projets



La fin de l'année 2013 a été l'occasion pour les porteurs de projets territoriaux de Combronde et Pulvéries (Communauté de communes Volvic Sources et Volcans) de visiter la première unité de méthanisation à la ferme en injection gaz à Chaumes-en-Brie (77). Ce déplacement a permis de conforter les deux projets actuellement en phase d'étude de faisabilité.

En collaboration avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, les élus de Volvic Sources et Volcans se sont rendus en Creuse pour visiter l'unité de méthanisation de M. Giraud au Chauchet (23) le 8 avril dernier. Une autre visite sera prochainement organisée dans le Cher, toujours dans le but de concrétiser la faisabilité du projet. D'autres visites à Saint-Pourçain sur Sioule (03) et au Vernet-Ste-Marguerite seront programmées cette année.

Une formation dédiée à la méthanisation

Force est de constater que le nombre de projets de méthanisation se développe localement. Aussi, afin soutenir la montée en compétences des porteurs de projets (agriculteur et collectivités locales), des organismes de conseil (conseillers d'organismes agricoles, animateurs en énergies renouvelables) et surtout des maîtrises d'œuvre (bureaux d'études), l'Aduhme, en collaboration avec Rhône Alpes Energie Environnement (RAEE) a organisé une formation les 23 et 24 avril sur la méthanisation.

Cette formation visait à apporter les connaissances nécessaires à la bonne appréhension d'un projet de méthanisation : principes de base, montage de projet, aspects économiques et contractuels, financement. C'est ainsi qu'une quinzaine de stagiaires, issus principalement de Bureaux d'Etudes locaux ont suivi ces 2 jours.

NOUVEAU : un cahier technique « Bâtiment d'Élevage Basse Consommation »

Vient d'être édité à la propre initiative de l'Aduhme un cahier technique « Bâtiment d'Élevage Basse Consommation » : de manière synthétique ce document liste les pistes de réflexion qui peuvent conduire à construire ou rénover un bâtiment d'élevage vers des « standards » basse consommation.

Déjà consultable dans l'espace téléchargement de notre site www.aduhme.org, son édition pourrait être suivie d'un cycle de modules de formation technique.

[Pour tout contact sur la thématique de l'agriculture et l'énergie : Sébastien DUFOUR 04 73 42 30 95](#)



Système d'efficacité énergétique optimal pour l'agriculture



Entre 20 à 50 % d'économie d'électricité pour un investissement de départ de quelque 4 000 € et un temps de retour de 3 à 5 ans, c'est ce que peut aider à économiser un système de variateur de vitesse sur séchage solaire en grange. Le groupe d'agriculteurs qui a participé à la journée organisée par l'Aduhme en collaboration avec l'EDE63 (Etablissement Départemental de l'Elevage) le 15 janvier dernier à la ferme des délices à Saint-Cyr-les-Vignes (42) a été séduit par ce système.

Une dizaine d'exploitations agricoles du Puy-de-Dôme se sont portées acquéreuses de ce type de variateur et ont obtenu en moyenne 50 % d'aides départementales, grâce au dispositif du Conseil général « soutien à l'autonomie énergétique des exploitations agricoles ». Dans ce cadre, d'autres systèmes sont éligibles à l'exemple de l'éclairage économique à induction en stabulation qui peut générer jusqu'à 50 % d'économie par rapport à un éclairage standard.



Le Sommet de la Forêt et du bois... Un rendez-vous incontournable

Ressource exceptionnelle en région Auvergne, le bois est un secteur porteur, source de développement économique et d'innovation.

Avec 700 000 hectares de forêts (26,8 % du territoire régional) qui produisent annuellement 5,8 millions de m³ de bois, la filière forêt bois auvergnate constitue un réservoir d'emplois important notamment à travers le développement de la récolte de bois et de ses activités de transformation.

Du 15 au 17 mai 2014, se déroulera à la Grande Halle d'Auvergne la 1^{ère} édition du Sommet de la Forêt et du Bois.

Toutes les facettes de la filière forêt-bois seront ainsi représentées avec plus de 200 exposants réunis sur ce salon :

- Mécanisation forestière
- Transport et manutention
- Construction Bois
- Aménagement intérieur et extérieur
- Bois énergie
- Isolation
- Equipment et outillage
- Organismes de formation
- Organisme professionnels et consulaires
- Services aux propriétaires forestiers

Retrouvez l'Aduhme,
présente sur le stand
des animateurs
bois-énergie du salon

Conférence et visite sur les enjeux et atouts de la filière bois-énergie en Auvergne

La filière bois-énergie connaît un fort développement depuis les 10 dernières années en région Auvergne, tant en secteur collectif qu'industriel. A ce jour, ce ne sont pas moins de 180 chaufferies bois en fonctionnement,

représentant une puissance installée de 160 MW et une consommation de 260 000 t de bois par an.

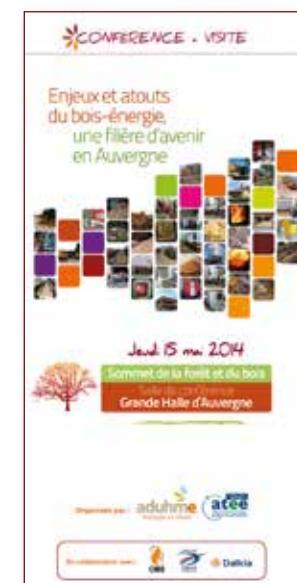
Toujours est-il que le montage d'un projet bois-énergie reste une opération à aborder avec méthode, en s'entourant de toutes les compétences nécessaires tant sur les volets technique que financier ou juridique.

Organisée conjointement par l'Aduhme et l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) Rhône-Alpes Auvergne, cette conférence a pour objectif de dresser un état des lieux de la filière et de présenter les principales caractéristiques d'un projet bois-énergie :

- les enjeux liés à la mobilisation de la ressource forestière ;
- les différentes étapes de montage d'un projet et conception d'une chaufferie bois ;
- les dispositifs de financement existants ;
- l'impact environnemental des chaufferies bois

La conférence se clôturera par la présentation du réseau de chaleur bois de la Gauthière (DSP, autorité concédante : Ville de Clermont-Ferrand ; concessionnaire : Dalkia - CLERVIA) et par l'organisation d'une visite de cette chaufferie.

Rendez-vous le 15 mai à 9h à la Grande Halle d'Auvergne pour assister à cette conférence qui se tiendra dans le cadre du Sommet de la Forêt et du Bois.



Mise en service du réseau de chaleur bois d'Ardes-sur-Couze en 2014

La commune d'Ardes-sur-Couze a fait le choix du bois-énergie dans le cadre de la création d'un nouveau réseau de chaleur qui alimente plusieurs bâtiments publics : centre touristique « Le Cézallier », maison de retraite, école et gendarmerie.

La réalisation de la chaufferie bois qui comprend une chaudière plaquettes de 700 kW et une chaudière granulés de 1 000 kW, a été confiée à la société Weya dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP) en concession.

Les adhérents de l'Aduhme

Collège 1

Personnes morales, fondateurs de l'association

- Ville de Clermont-Ferrand
- ADIL 63
- Auvergne Habitat SA
- Logidôme
- Ophis Puy-de-Dôme
- SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais
- ADEME Auvergne

Collège 2

Collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale

- Conseil Général du Puy-de-Dôme
- Ambert
- Ardes Communauté
- Aubière
- Aulnat
- Beaumont
- CC de la Montagne thiernoise
- CC du Pays d'Olliergues
- CC du Pays-de-Courpière
- CC Les Cheires
- CC Pays de Cunlhat
- CC du Massif du Sancy
- Cébazat
- Chabreloche
- Châteaugay
- Châteldon
- Clermont Communauté
- Cournon d'Auvergne
- Gergovie Val d'Allier Communauté
- Gerzat
- Issoire Communauté
- La Bourboule
- Manzat Communauté
- Ménétrol
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Pont-du-Château
- Riom
- Riom Communauté
- Romagnat
- Saint-Genès-Champanelle
- SMAD des Combrailles
- Thiers
- Volvic

ACTUALITÉ DE L'ADUHME

Audits énergétiques sur le Parc Livradois Forez

Dans sa charte 2011-2023, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé à accompagner les communes et les communautés de communes dans la réduction de leurs consommations d'énergie. Les collectivités locales sont en effet d'importantes consommatrices d'énergie pour la gestion de leur patrimoine et l'exercice de leurs compétences.

Le programme se déroulera sur plusieurs années. Il comporte trois volets : le premier concerne la réalisation d'audits énergétiques sur plusieurs bâtiments, le deuxième l'étude des montages et des outils juridiques et financiers (nécessaires à des opérations de rénovation ambitieuses) et le troisième la structuration de l'offre des entreprises du bâtiment du territoire.

En 2014, les audits énergétiques approfondis seront réalisés sur cinq bâtiments dont deux au moins présentent un intérêt patrimonial. Ces audits ont pour but de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, leur faisabilité, ainsi que les montants d'investissements à envisager. L'objectif est de baisser la consommation de 75 % par rapport à celle constatée du bâtiment.

Cette phase sera réalisée sous la forme d'un groupement de commandes, coordonné par le Parc. Les collectivités participeront financièrement aux audits.

L'identification des cinq bâtiments qui feront l'objet d'un audit est issue en grande partie du

travail de Conseil en Energie Partagé réalisé par l'Aduhme sur certaines collectivités du Livradois-Forez.

Les collectivités et bâtiments concernés sont :

- Olliergues : le bâtiment comprenant le siège de la Communauté de communes du Pays d'Olliergues, l'école maternelle et des logements ;
- La Chapelle-Agnon : le bâtiment comprenant la mairie, l'école, la bibliothèque ainsi que des logements communaux ;
- Chabreloche : le groupe scolaire ;
- Sermentizon : le bâtiment comprenant la mairie, la salle d'animation et les services techniques ;
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Ance : la salle de sports intercommunale à Saint Anthème.

Suite à la sélection en février dernier du bureau d'études chargé de réaliser les audits, l'opération a démarré mi-avril.



Collège 3

Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- ERDF
- GrDF Clermont-Ferrand

Collège 4

Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et associations professionnelles

- FFB du Puy-de-Dôme
- FEDENE

- Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC)
- CROUS

Collège 5

Associations et personnes physiques concernées par le domaine d'activité de l'agence

- Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (COFOR 63)
- Association des Ingénieurs en Chauffage, Ventilation et Froid (AICVF)

En bref

Loi ALUR : le COS dans le viseur...

La mise en place du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) dans les documents d'urbanisme a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en raison du fait que ce mécanisme était susceptible de freiner la densification et de contribuer à l'étalement urbain en favorisant par exemple la création de quartiers pavillonnaires en zone tendue. Ces zones pavillonnaires constituent un gisement de foncier important, au sein desquelles les projets de construction de logements devraient pouvoir émerger.

En effet, à titre d'exemple, la fixation d'un COS trop faible impose indirectement des superficies de terrain relativement importantes pour pouvoir construire et, contribue au phénomène d'étalement urbain. Ces raisons ont poussé le législateur à supprimer la possibilité de fixer un COS dans le PLU. Cela entraîne la suppression des possibilités de « sur-COS » fixées par le règlement du PLU, pour l'application des surdensités accordées notamment aux constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevées ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable.

Source : ANIL, numéro spécial mars 2014

Loi ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Agenda

15-17 mai 2014 – Grande Halle d'Auvergne
→ Sommet de la Forêt et du Bois
www.sommet-foret-bois.fr

22 mai 2014 – Clermont-Fd
→ Visite de bâtiments BBC de l'Ophis sur l'éco-quartier de Champratel
Plus d'informations : www.aduhme.org

Du 9 au 12 octobre 2014 – Auvergne
→ Fête de l'énergie « Ma maison ma planète »
Visites de sites, rencontres débat, expositions... Le programme à suivre !

- Association Française de l'Eclairage (AFE) Auvergne Berry Limousin
- Association «Les Amis des Paysans d'Auvergne»
- ATEE
- ATMO Auvergne
- Auvergne Promobois
- Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)
- IUT d'Allier / Université Blaise Pascal
- Mission des Relations Internationales
- Rizzato Jean-Luc
- UFC Que choisir ?



L'Aduhme en quelques mots...

Objectifs et missions

Faire bénéficier de sa compétence et de son expertise à l'ensemble des consommateurs et acteurs non domestiques et promouvoir :

- la sobriété et l'efficacité énergétiques
- les énergies renouvelables
- la lutte contre le dérèglement climatique et la qualité de l'air...

Son action porte aussi bien sur la construction et rénovation de patrimoine bâti que sur l'aménagement durable des territoires.

Interventions et exemples d'actions d'envergure

• Animation d'une mission Espace INFO→ENERGIE

Elle vise à apporter informations et conseils sur les thèmes de l'énergie (hors particulier).

• CEP : Conseil en Energie Partagé

Il permet d'établir le profil énergétique des collectivités adhérentes.

Sa mise en œuvre se compose également d'actions collectives :

- Accompagnement des communes à l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit
- Mise en place de l'Opération COCON 63, action collective d'isolation des combles perdus de bâtiments publics
- Réflexion sur l'achat d'énergie dans les communes

• Animation de la filière bois-énergie

- Informer, conseiller et accompagner les porteurs de projet
- Expertise technique dans le suivi des projets

• Animation d'une mission d'information et de conseil auprès des agriculteurs du Puy-de-Dôme en vue de promouvoir l'autonomie énergétique des exploitations agricoles.

• Offres de formation à destination des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre locales en vue de parfaire exigences et compétences dans le domaine de l'énergie.

• Administration de l'Observatoire énergie climat répertoriant production, consommation et gisements énergétiques à l'échelle des territoires puydomois...



Pour nous rencontrer

Aduhme Tél : 04 73 42 30 90
Maison de l'Habitat Courriel : contact@aduhme.org
129, avenue de la République Horaires d'ouverture
63100 Clermont-Ferrand Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h



Soutenu par



Directeur de la publication : Sébastien Contamine
Rédaction : Équipe de l'Aduhme
Aduhme, 129 av. de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90 - Fax : 04 73 42 67 70 - contact@aduhme.org - www.aduhme.org
Lettre consultable sur www.aduhme.org
Imprimée sur papier issu de forêts gérées durablement - ISSN : 1969 - 0983
Crédit photos : Aduhme
Conception et réalisation Groupe Chaumeil